

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 78

18 février 1997

SOMMAIRE

| | | | |
|--|------------|---|------------|
| Actar International S.A., Luxembourg | page 3738 | Scandinavian Broadcasting System S.A., Luxembourg | 3706, 3707 |
| Acteon Holding S.A., Luxembourg | 3738 | SDTA S.A., Senningerberg | 3707 |
| Adelux, S.à r.l., Luxembourg-Dommeldange | 3738 | Serenade S.A., Senningerberg | 3707 |
| A.D.P., Acquisition Development Participations, Luxembourg | 3738 | Serfacom S.A., Eischen | 3712 |
| Argo Consulting S.A., Luxembourg | 3731 | Servimmo, S.à r.l., Luxembourg | 3712 |
| Barclays Diversified Portfolio, Sicav, Luxbg | 3742 | Sierra S.A., Senningerberg | 3713 |
| Barclays Liquidity Portfolio, Sicav, Luxbg | 3743 | Sipalux S.A., Luxembourg | 3741 |
| Beartree Investments S.A., Luxembourg | 3739 | Sivry S.A.H., Luxembourg | 3712 |
| Bergmann A.G., Luxembourg | 3742 | Société de Développements et d'Investissements S.A.H., Luxembourg | 3714 |
| Cardoso et Hoffmann, S.à r.l., Bascharage | 3734 | Société Financière Baccarat S.A.H., Luxbg | 3713 |
| Chapiteau S.A., Luxembourg | 3739 | Société Financière d'Arles S.A., Luxembourg | 3712 |
| CL Earth Fund, Sicav, Luxembourg | 3744 | Société Financière du Château Chillon S.A.H., Luxembourg | 3713 |
| Divina Holding S.A., Luxembourg | 3735 | Société Holding Financière Oxalis S.A., Luxembourg | 3705 |
| Eucalyptus S.A.H., Luxembourg | 3740 | Solupro S.A., Luxembourg | 3740 |
| Fidelity Global Selection Fund, Sicav, Luxbg | 3743 | Sonesta S.A.H., Luxembourg | 3714 |
| Finoinvest S.A., Luxembourg | 3739 | Steelinvest S.A., Luxembourg | 3714, 3716 |
| Fondation Kannerschlass Suessen, Suessem | 3729 | Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau, G.m.b.H., Steinsel | 3717 |
| Gestsuine Finance (Luxembourg) S.A., Luxbg | 3744 | Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg | 3717, 3722 |
| Industrial Bank of Korea Europe S.A., Luxembourg | 3708, 3711 | Takeda Finanziaria S.A.H., Luxembourg | 3722 |
| Lux-Viking S.A., Luxembourg | 3743 | Taktik International Holding S.A., Luxembourg | 3722 |
| Midor Finance Luxembourg S.A., Luxembourg | 3740 | Techinvest S.A.H., Luxembourg | 3723 |
| Multipartners S.A., Luxembourg | 3744 | Tele G Group Luxembourg S.A., Dudelange | 3723, 3724 |
| O'Lacy's, S.à r.l., Strassen | 3698 | Thomas S.A., Senningerberg | 3724 |
| Optinvest S.A., Luxembourg | 3698 | Top Line, S.à r.l., Foetz | 3724 |
| Oriel S.A., Luxembourg | 3739 | Transports Peter Schumacher, S.à r.l., Kehlen | 3725 |
| Partaco S.A.H., Luxembourg | 3701 | Trimax S.A., Luxembourg | 3725 |
| P.B.M. S.A., Luxembourg | 3741 | T.S.D. Investissements S.A., Luxbrg | 3724, 3725 |
| Peillon S.A. | 3701 | United Companies S.A., Luxembourg | 3741 |
| Penta International Holdings S.A., Luxembourg | 3702 | Valdora S.A., Luxembourg | 3726 |
| Performance Invest S.A., Luxembourg | 3741 | Val Paradiso S.A.H., Luxembourg | 3725 |
| Pharcom S.A., Luxembourg | 3701 | Vontobel Fund, Sicav, Senningerberg | 3742 |
| Pico Finance S.A., Luxembourg | 3702 | Westfalenbank A.G. Bochum | 3708 |
| Pixi Holding S.A.H., Luxembourg | 3703 | Wimpole Company Ltd, Luxembourg | 3726 |
| Pole S.A., Luxembourg | 3740 | Wollbuttek, S.à r.l., Luxembourg | 3726 |
| Portavecchia, S.à r.l., Senningerberg | 3702 | World Futures Management S.A., Luxembourg | 3711 |
| Presidi International Holding S.A., Luxembourg | 3703 | World Marketing Corporation, S.à r.l., Luxembourg | 3729 |
| Proverlux S.A., Luxembourg | 3704 | Yellow Insurance S.A., Luxembourg | 3726, 3728 |
| Recycling Finance Holding S.A., Eischen | 3703 | Zinal S.A.H., Luxembourg | 3738 |
| Red Street Holding S.A., Luxembourg | 3704 | | |
| Riviera Fleurs, S.à r.l., Differdange | 3704 | | |
| Roller Luxembourg S.A., Strassen | 3705 | | |
| Rouka Industrielle Holding S.A., Luxembourg | 3706 | | |
| Sanara S.A., Senningerberg | 3703 | | |
| Sandy Lane Holding S.A., Luxembourg | 3706 | | |

O'LACY'S, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 36.305

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am einunddreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Düdelingen (Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung O'LACY'S, S.à r.l., mit dem Sitz in L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 36.305, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 27. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 307 vom 7. August 1991, deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunden, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 3. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 79 vom 18. Februar 1993;
- am 23. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 577 vom 4. Dezember 1993;
- am 14. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 108 vom 23. März 1994;
- am 9. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 258 vom 30. Juni 1994;

und zwar:

1. - Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ASK BETEILIGUNGS- UND VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in D-Saarbrücken (Deutschland);

hier vertreten durch Herrn Peter Caspar, Geschäftsführer, wohnhaft in Linger;
aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, von den Komparanten und dem instrumentierenden Notar, ne varietur, unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

2. - Herr Peter Caspar, Geschäftsführer, wohnhaft in Linger, 49, rue du Bois (Luxemburg).

Welche Komparanten, handelnd wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen folgenden, gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig, Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

«3. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das laufende Geschäftsjahr am 1. Oktober 1996 und endet am 31. Dezember 1996.»

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparanten, vertreten wie vorgeannt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: P. Caspar, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 1996, vol. 825, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 novembre 1996.

J. Elvinger.

(44157/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

OPTINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.473.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the seventeenth of October.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Cynthia Wald, bank employee, residing in Olm,

acting in the capacity of special agent of the Board of Directors of OPTINVEST S.A., a société anonyme established under the laws of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of notary Jacqueline Hansen-Peffer, then residing in Capellen, on December 14th, 1993, published in the Mémorial C, number 160 of April 25th, 1994, and amended by a deed of notary Emile Schlessler, residing in Luxembourg, on December 29th, 1995, published in the Mémorial C, number 139 of March 20th, 1996, and entered in the company register in Luxembourg, section B under number 46.473,

by virtue of the authority conferred on her by a decision of the Board of Directors of October 7th, 1996; an extract of said decision shall remain annexed to the present deed.

The appearing person, acting in the said capacity, has requested the attesting notary public to record the following declarations and statements:

1. - The subscribed capital, the authorized capital and the conditions for new share issues are recorded in article 5 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 5.** The share capital is fixed at two hundred million Francs (200,000,000.-), represented by two hundred thousand (200,000) shares of one thousand Francs (1,000.-) francs each, fully paid in.

The authorized share capital is fixed at six hundred million Francs (600,000,000.-), represented by six hundred thousand (600,000) shares of one thousand Francs (1,000.-) each.

The authorized and the subscribed share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, within a period expiring on the fifth anniversary of publication of these articles, the board of directors is authorized to increase the subscribed share capital from time to time within the limits of the authorized share capital. Such increases of the share capital may be realized at the discretion of the board of directors by the subscription and the issuance of shares with or without a share premium. The board of directors is specifically authorized to effect such increases without reserving any preferential subscription right to the existing shareholders for shares to be issued. The board of directors may delegate to any director, manager, executive officer or any other person duly authorized, the power to accept subscriptions to and to receive payment for the shares representing whole or part of such increases in capital.

Whenever the board of directors shall have authentically enacted an increase of the subscribed share capital, the present article shall be considered as automatically adapted pursuant to the amendment effected.

The company's shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares in the company shall be issued in a registered or bearer form.»

2. - By virtue of the authority given to it by said article five, the board of directors, by decision of October 7th, 1996, has resolved to raise the share capital by three hundred million Luxembourg Francs (300,000,000.- LUF) to increase it from two hundred million Luxembourg Francs (200,000,000.- LUF) to five hundred million Luxembourg Francs (500,000,000.- LUF) by the issue of three hundred thousand (300,000) shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each, giving the same rights and advantages as the existing shares.

The board of directors has resolved to accept the subscription to the three hundred (300,000) new shares by NORDSTRÖM & THULIN AB, established in Stockholm (Sweden), without reserving any preferential subscription right to the existing shareholders.

The board of directors has furthermore conferred upon Mrs Cynthia Wald, prementioned, all powers necessary in order to appear before the notary, to establish the realization of this capital increase and to amend article 5 of the articles of incorporation in conformity with the realization of this capital increase.

3. - The three hundred thousand (300,000) new shares have all been subscribed to by NORDSTRÖM & THULIN AB, prenamed, fully paid in by the conversion of an amount of nine million five hundred thousand dollars of the United States (9,500,000.- USD), i.e. two hundred and ninety-seven million eight hundred and twenty-five thousand Luxembourg Francs (297,825,000.- LUF) at the exchange rate of 1 USD = 31.35 LUF, of the bond issue, and the conversion of the amount of sixty-nine thousand three hundred and seventy-eight dollars of United States (69,378.- USD), at the same exchange rate, out of a loan by NORDSTRÖM & THULIN AB, to the company, into share capital.

The reality, the existence and the value of the said converted bond issue and loan result from a report established by the auditor KPMG, Luxembourg, whose conclusion reads as follows:

«On the basis of the work undertaken as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the consideration does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued in exchange.»

A copy of said auditor's report will be signed *ne varietur* by the appearing party and the notary shall remain annexed to the present deed.

4. - Following the accomplishment of this subscribed capital increase, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation has therefore been modified and now reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The share capital is fixed at five hundred million Francs (500,000,000.-), represented by five hundred thousand (500,000) shares of one thousand Francs (1,000.-) each fully paid in.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the present deed are estimated to about three million one hundred and fifty-five thousand Luxembourg Francs (3,155,000.- LUF).

Estimation

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing has signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am siebzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Cynthia Wald, Bankbeamtin, wohnhaft in Olm,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Spezialbevollmächtigte des Verwaltungsrates der Luxemburger Aktiengesellschaft OPTINVEST S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den damals in Capellen residierenden Notar Jacqueline Hansen-Peffer, am 14. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 160 vom 25. April 1994, und deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Luxemburg residie-

renden Notar Emile Schlessler, am 29. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 139 vom 20. März 1996, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg Sektion B unter der Nummer 46.473, aufgrund einer Vollmacht, welche ihr erteilt wurde durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 7. Oktober 1996; ein Auszug dieses Protokolls wird gegenwärtiger Urkunde beigegeben werden.

Diese Komparentin, handelnd wie erwähnt, ersuchte den amtierenden Notar, die nachstehenden Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden:

1. - Das eingezahlte Gesellschaftskapital, das genehmigte Gesellschaftskapital und die Bedingungen zur Herausgabe von neuen Aktien sind wie folgt in Artikel 5 der Satzung festgehalten.

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital trägt zweihundert Millionen Franken (200.000.000,-) und ist eingeteilt in zweihunderttausend (200.000) Aktien zu je eintausend Franken (1.000,-) pro Aktie und wurde voll eingezahlt.

Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf sechshundert Millionen Franken (600.000.000,-) festgesetzt, eingeteilt in sechshunderttausend (600.000) Aktien zu je eintausend Franken (1.000,-) pro Aktie.

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Zeitspanne von fünf Jahren vom Datum der Veröffentlichung dieser Satzung an gerechnet, das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können gezeichnet und ausgegeben werden mittels Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie, ganz nach Belieben des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt, diese Aufstockungen vorzunehmen, ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf die auszugebenden Aktien vorzubehalten. Der Verwaltungsrat kann jedem Verwaltungsratsmitglied, Direktor oder Prokuristen oder jeder anderen ermächtigten Person, Vollmacht erteilen, um die Zeichnungen zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien, welche diese ganz oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten.

Jedesmal, wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel als automatisch an die vorgenommene Änderung angepasst betrachtet.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen als Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl der Aktionäre.»

2. - Aufgrund der Befugnis welche ihm durch besagten Artikel 5 der Satzung erteilt wurde, hat der Verwaltungsrat am 7. Oktober 1996 beschlossen, das Gesellschaftskapital um dreihundert Millionen Luxemburger Franken (300.000.000,- LUF) von zweihundert Millionen Luxemburger Franken (LUF (200.000.000,-) auf fünfhundert Millionen Luxemburger Franken (500.000.000,- LUF) zu erhöhen durch die Ausgabe von dreihunderttausend (300.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche dieselben Rechte und Vorrechte wie die bestehenden Aktien geniessen.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, die Zeichnung der dreihunderttausend (300.000) neu geschaffenen Aktien durch die Gesellschaft NORDSTRÖM & THULIN AB, mit Sitz in Stockholm (Schweden), ohne den jetzigen Aktionären ein Vorzugszeichnungsrecht vorzubehalten.

Der Verwaltungsrat hat des weiteren jegliche Vollmacht an Frau Cynthia Wald, vorgenannt, erteilt zwecks notarieller Beurkundung der Feststellung dieser Kapitalerhöhung und Satzungsänderung gemäss der Vollziehung dieser Kapitalerhöhung.

3. - Die dreihunderttausend (300.000) neuen Aktien wurden gezeichnet und voll eingezahlt von NORDSTRÖM & THULIN AB, vorgenannt, durch die Umwandlung in Kapital eines Betrages von neun Millionen fünfhunderttausend US Dollar (9.500.000,- USD), d.h. zweihundertsiebenundneunzig Millionen achthundertfünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (297.825.000,- LUF) zum Umwechsellkurs von 1 US Dollar = 31,35 BEF, einer Obligationsanleihe und durch die Umwandlung in Kapital eines Betrages von neunundsechzigtausenddreihundertachtundsiebzig US Dollar (69.378,- USD), zum selben Wechselkurs verrechnet, eines Darlehens von NORDSTRÖM & THULIN AB zugunsten der Gesellschaft.

Die Existenz und der Wert dieser umzuwandelnden Obligationsanleihe und dieses Darlehens ergehen aus einem Bericht des Wirtschaftsprüfers KPMG, Luxemburg, deren Schlussfolgerungen wie folgt lauten:

«On the basis of the work undertaken as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the consideration does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued in exchange.»

Eine Abschrift dieses Berichtes, nachdem sie ne varietur von allen Parteien und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

4. - In Gemässheit der hiervor festgestellten Kapitalerhöhung wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung umgeändert und erhält demgemäss folgenden Wortlaut:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundert Millionen Franken (500.000.000,-) und ist eingeteilt in fünfhunderttausend (500.000) Aktien zu je eintausend Franken (1.000,-) pro Aktie und wurde voll eingezahlt.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen gegenwärtiger Urkunde und ihrer Folgen obliegen oder zur Last gelegt werden, werden ungefähr auf drei Millionen einhundertfünfundfünfzig Luxemburger Franken (3.155.000,- LUF) abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der hiervor genannten Komparentin die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gemäss dem Wunsch derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: C. Wald, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 1996, vol. 499, fol. 8, case 2. – Reçu 3.000.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. November 1996.

J. Seckler.

(44159/231/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PARTACO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt

R. C. Luxembourg B 6.955.

Constituée suivant acte reçu par Maître Georges Faber, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 4 mai 1965, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 70 du 28 juin 1965;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 3 mai 1995, suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une lettre adressée à la société PARTACO en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996, que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44160/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PEILLON S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.171.

Société constituée le 21 avril 1992 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de Luxembourg, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C, N° 422 du 23 septembre 1992.

Messieurs A. De Bernardi, L. Bonani et Monsieur A. Schaus, administrateurs, ainsi que Madame M.-F. Ries-Bonani, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société établi au 32, rue A. Neyen à Luxembourg, a été dénoncé le 26 novembre 1996.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44162/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PHARCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 53.424.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une lettre adressée à la société PHARCOM S.A., en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue par voie circulaire et qui est daté du 20 novembre 1996 que Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44166/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PENTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.992.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour PENTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.,
Société Anonyme
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(44164/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PENTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour PENTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.,
Société Anonyme
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(44163/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PENTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour PENTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.,
Société Anonyme
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(44165/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PICO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.115.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 6 décembre 1996 que:

- 1) L'Assemblée appelle M. Claude Weis, employé privé, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Mme Françoise Lenoir, dont il terminera le mandat;
- 2) Décharge est donnée à Mme Françoise Lenoir pour l'accomplissement de son mandat.

Pour la Société,
Le Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44167/058/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PORTAVECCHIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 46.096.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44169/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PIXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.917.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 6 décembre 1996 que:

- 1) L'Assemblée appelle M. Claude Weis, employé privé, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Mme Françoise Lenoir, dont il terminera le mandat;
- 2) Décharge est donnée à Mme Françoise Lenoir pour l'accomplissement de son mandat.

Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44168/058/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PRESIDI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 43.302.

Constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à L-Bettembourg, en date du 1^{er} mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 268 du 4 juin 1993.

Il résulte d'une lettre adressée à la société PRESIDI INTERNATIONAL HOLDING S.A., en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue par voie circulaire et qui est daté du 20 novembre 1996 que Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44170/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

RECYCLING FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 44.618.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Redange-sur-Attert, le 25 novembre 1996, vol. 142, fol. 49, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

CITICONSEIL, S.à r.l.
Signature

(44173/769/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SANARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 30.808.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 1996 à 10.00 heures a:

- accepté la démission de Monsieur Krister Clerselius en tant qu'administrateur;
- nommé DILIGENTIA INTERNATIONAL AB, (anc. DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg en tant qu'administrateur;
- délégué la gestion journalière aux deux personnes suivantes: DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (anc. DILIGENTIA PROPERTIES AB) et M. Paul Hayen.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Paul Hayen, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Herman Du Bois, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique;
- DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (anc. DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44179/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PROVERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.262.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 1996.

PROVERLUX S.A.
Signatures

(44171/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

PROVERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.262.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 juillet 1996

Messieurs Paul De Geyter, Peter Vansant et Madame Elisabeth Jessen ne souhaitant pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur, l'assemblée a nommé en leur remplacement, Messieurs Johan, Eric Vanderkerken et Madame Carine Bittler pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

Monsieur Marc Lamesch ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée a nommé en son remplacement, la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, route d'Esch, L-1015 Luxembourg.

PROVERLUX S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44172/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

RED STREET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.935.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 25 octobre 1996

Présents:

Christophe Blondeau, Administrateur

Mohamed Nijar, Administrateur

Rodney Haigh, Administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Blondeau à 16.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie L-1811 Luxembourg au 4, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.15 heures.

| | | |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| R. Haigh | C. Blondeau | M. Nijar |
| <i>Administrateur</i> | <i>Administrateur</i> | <i>Administrateur</i> |

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44174/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

RIVIERA FLEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 41, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.207.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996, vol. 304, fol. 95, case 12/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(44175/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ROLLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 29.484

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am einunddreissigsten Oktober.
Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Düdelingen (Luxemburg).

Wurde abgehalten:

Die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft ROLLER LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Strassen, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, am 29. Dezember 1998, veröffentlicht im offiziellen Gesellschaftsblatt Mémorial C, Nummer 87 vom 5. April 1989, abgeändert durch den unterzeichneten Notar am 22. Juni 1994, veröffentlicht im offiziellen Gesellschaftsblatt Mémorial C, Nummer 414 vom 22. Oktober 1994.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Peter Caspar, Geschäftsführer, wohnhaft in Linger.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Catherine Desso, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Serge Messenger, Privatbeamter, wohnhaft in Strassen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass die gesetzlich erforderte Mehrheit der Aktien in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Teilhabern bekannt ist, zu beschliessen:

Tagesordnung

1. Abänderung des Geschäftsjahres und diesbezügliche Abänderung des Artikels 9 der Statuten.

2. Abänderung des Artikels 10 der Statuten.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird dem gegenwärtigen Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten beigefügt, um mit denselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Geschäftsjahr auf das Kalenderjahr abzuändern.

Nachdem das Geschäftsjahr abgeändert wurde, hat ab jetzt Artikel 9 folgenden Wortlaut:

«**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Ausnahmsweise beginnt das laufende Geschäftsjahr am 1. Oktober 1996 und endet am 31. Dezember 1996.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Artikel 10 zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 10.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats April um 11.00 Uhr an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort statt.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.»

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung anstehen und niemand das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem amtierenden Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Caspar, C. Desso, S. Messenger, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 1996, vol. 825, fol. 15, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 novembre 1996.

J. Elvinger.

(44176/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SOCIETE HOLDING FINANCIERE OXALIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.294.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 août 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 7 décembre 1994 de Monsieur Pierre Zeien au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Belva, Administrateur démissionnaire et la nomination par le Conseil d'Administration du 30 janvier 1995 de Monsieur Claude Schmitz en remplacement de Monsieur Pierre Zeien, Administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(44194/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ROUKA INDUSTRIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 15.562.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société

ROUKA INDUSTRIELLE HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44177/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ROUKA INDUSTRIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 15.562.

Constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à L-Pétange, en date du 9 décembre 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 17 du 30 janvier 1978;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 10 août 1993 par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 491 du 19 octobre 1993.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ROUKA INDUSTRIELLE HOLDING S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996, que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44178/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SANDY LANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.591.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 avril 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une lettre adressée à la société SANDY LANE HOLDING S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44180/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Les comptes annuels non consolidés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 50, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A.

Signature

Un mandataire

(44181/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., tenue au siège social de la société en date du 6 décembre 1996 que:

* Il est donné décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'année sociale 1995;

* le nombre des administrateurs est fixé à onze;

* sont nommés administrateurs de la société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1996:

- M. Harry Sloan, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Royaume-Uni), Président du Conseil d'Administration;

- M. Martin Lindskog, président de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), Vice-Président du Conseil d'Administration;

- M. Jörgen Nilsson, administrateur de sociétés, demeurant à Stockholm (Suède);

- M. Jesper Smith, président de sociétés, demeurant à Copenhague (Danemark);

- M. Howard A. Knight, président de sociétés, demeurant à Conneq (USA);

- M. Ronald J. Doerfler, vice-président de sociétés, demeurant à New York (USA);

- M. Thomas Leysen, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);

- M. Anthony Ghee, avocat, demeurant à Londres (Royaume-Uni);

- M. Kjell Aamott, Chief Executive Officer, demeurant à Oslo (Norvège);

- M. Adrianus J. Swartjes, administrateur-délégué, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas);

- M. Etienne de Villiers, Président de sociétés, demeurant à Londres (Royaume-Uni);

* est nommée commissaire aux comptes de la société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1996:

COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg-Kirchberg;

* est nommé réviseur indépendant des comptes consolidés de la société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1996:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359, Luxembourg-Kirchberg.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

Pour SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44182/250/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SDTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 43.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, vol. 487, fol. 43, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Signature.

(44183/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SERENADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 40.150.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 1996 à 10.00 heures a:

- accepté la démission de Monsieur Krister Clerselius en tant qu'administrateur;

- nommé DILIGENTIA INTERNATIONAL AB, (anc. DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg en tant qu'administrateur;

- délégué la gestion journalière à M. Paul Hayen.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Paul Hayen, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Herman Du Bois, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique;

- DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (anc. DILIGENTIA PROPERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44184/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

WESTFALENBANK A.G. BOCHUM.

RECTIFICATIF

A la page 27718 du Mémorial C n° 578 du 9 novembre 1996, il y a lieu de lire à l'intitulé:
 WESTFALENBANK A.G. BOCHUM, Niederlassung: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, R.C.
 Luxembourg B 42.755.
 (00369/XXX/7)

INDUSTRIAL BANK OF KOREA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
 R. C. Luxembourg B 40.930.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirty-first of December.
 Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The sole shareholders of INDUSTRIAL BANK OF KOREA EUROPE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 40,930, namely:

| | |
|--|----------|
| 1. INDUSTRIAL BANK OF KOREA, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, having its registered office at 50, 2-Ga, Ulchiro, Chung-Gu, Seoul, Korea, hereby represented by Mr Sung Ho Song, Deputy Managing Director, residing in L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy Vu Letzebuerg, by virtue of a proxy given in Seoul, Korea, on the 20th of December, 1996, annexed to the present deed, holder of sixty-nine thousand nine hundred and ninety-nine shares | 69,999 |
| 2. Mr Kyung-Jun Lee, Managing-Director, residing in L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon, holder of one share | <u>1</u> |
| Total: seventy thousand shares | 70,000 |

of ten thousand (10,000.-) Luxembourg francs each, representing the entire subscribed capital of seven hundred million (700,000,000.-) Luxembourg francs.

Such appearing companies, acting as sole shareholders of the company, waiving the formal rules of an extraordinary general meeting such as convening notices and agenda, and acknowledging to be fully informed on the resolutions to be taken, have required the acting notary to document the following resolutions, taken unanimously:

First resolution

The shareholders decide to increase the corporate capital from its present amount of seven hundred million (700,000,000.-) Luxembourg francs to seven hundred and sixty-two million five hundred thousand (762,500,000.-) Luxembourg francs by capitalisation of the carried forward profit of the company by an amount of sixty-two million five hundred thousand (62,500,000.-) Luxembourg francs, without issue of new shares, the par value of the existing seventy thousand (70,000) shares being abolished.

The existence of the carried forward profit has been proved to the shareholders, which acknowledge it and to the undersigned notary, who certifies it, on the basis of a balance sheet as of 31st December, 1995, and of a resolution to carry forward the profit of the fiscal year 1995, after allocation to the legal reserve, passed by the ordinary meeting of shareholders which approved the annual accounts, on the 30th May, 1996, and on basis of a statement by the company, certifying that the carried forward profit has not been distributed or otherwise reduced by negative operating results up to the date of this meeting.

A certified copy of the balance sheet, of the minutes of the ordinary meeting and of the statement of the company remain attached to the present deed.

Second resolution

The shareholders decide to convert the capital currency from Luxembourg francs to US dollars, with effect on January 1st, 1997, at the exchange rate on December 30th, 1996, being thirty-two point zero six (32.06) Luxembourg francs for one (1) US dollar, so that the capital is set at twenty-three million seven hundred and eighty-three thousand five hundred and thirty point eighty-eight (23,783,530.88) US dollars.

Third resolution

The shareholders decide to increase the capital by an amount of four hundred and sixty-nine point twelve (469.12) US dollars, so as to raise it from the aboveset amount of twenty-three million seven hundred and eighty-three thousand five hundred and thirty point eighty-eight (23,783,530.88) US dollars to twenty-three million seven hundred and eighty-four thousand (23,784,000.-) US dollars, by capitalisation of the carried forward profit by an amount of four hundred and sixty-nine point twelve (469.12) US dollars.

The existence of the carried forward profit results from the balance sheet, resolution and statement referred to under the first resolution.

Fourth resolution

The shareholders decide to set the par value per share at two hundred (200.-) US dollars and thus to set the number of new shares at one hundred and eighteen thousand nine hundred and twenty (118,920), with free allotment of the shares to the shareholders in proportion of their share holdings.

They grant full power and authority to the Board of Directors to arbitrate the allotment in case of share fractions and to register the new shares in the share register of the company in replacement of the former shares.

Fifth resolution

The shareholders decide to install an authorised capital of an amount of forty million (40,000,000.-) US dollars, divided into two hundred thousand (200,000) shares with a par value of two hundred (200.-) US dollars each.

Sixth resolution

The shareholders decide to adapt article five of the articles of incorporation to the decided capital increases and the installation of an authorised capital, so that it shall read forthwith as follows:

«**Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at twenty-three million seven hundred and eighty-four thousand (23,784,000.-) US dollars, divided into one hundred and eighteen thousand nine hundred and twenty (118,920) shares with a par value of two hundred (200.-) US dollars each.

The authorised corporate capital is set at forty million (40,000,000.-) US dollars, divided into two hundred thousand (200,000) shares with a par value of two hundred (200.-) US dollars each.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore, the Board of Directors is authorised, during a period of five years after the date of publication in the Mémorial of the deed as of 31st December 1996, to increase from time to time this capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed to, sold and issued in the form of shares, with or without an issue premium, by payment in cash or in kind, as the Board of Directors may from time to time determine. The Board of Directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital and to adapt by authentic deed the present article to such an increase.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article shall be adapted to this modification.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Seventh resolution

The shareholders ratify the election at the 17th meeting of the Board of Directors of Mr Sung Ho Song, prenamed, as new Director of the company.

Costs and valuation

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one hundred and twenty-five thousand (125,000.-) Luxembourg francs.

For the purpose of registration, the total capital increase is valued at sixty-two million five hundred and fifteen thousand and forty (62,515,040.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls actionnaires de INDUSTRIAL BANK OF KOREA EUROPE S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.930, à savoir:

| | |
|--|--------|
| 1. INDUSTRIAL BANK OF KOREA, société constituée et existant sous les lois de la République de Corée, établie et ayant son siège social au 50, 2-Ga, Ulchiro, Chung-Gu, Séoul, Corée, ici représentée par Monsieur Sung Ho Song, Deputy Managing Director, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggly Vu Letzebuerg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 20 décembre 1996 à Seoul, Corée, ci-annexée, détenant soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 69.999 |
| 2. Monsieur Kyung-Jun Lee, Managing-Director, demeurant à L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon, détenant une action | 1 |
| Total: soixante-dix mille actions | 70.000 |

de dix mille (10.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de sept cents millions (700.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de la société, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de son montant actuel de sept cents millions (700.000.000,-) de francs luxembourgeois à sept cent soixante-deux millions cinq cent mille (762.500.000,-) francs luxembourgeois par capitalisation du bénéfice reporté de la société à concurrence d'un montant de soixante-deux millions cinq cent mille (62.500.000,-) francs luxembourgeois, sans émission d'actions nouvelles, la valeur nominale des soixante-dix mille (70.000,-) actions existantes étant abolie.

L'existence du bénéfice reporté a été prouvée aux actionnaires, qui le reconnaissent et au notaire instrumentant qui le certifie, sur la base du bilan arrêté au 31 décembre 1995, et d'une décision de reporter à nouveau le bénéfice de l'année sociale 1995, après allocation à la réserve légale, prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a approuvé les comptes annuels, le 30 mai 1996, et sur la base d'une déclaration de la société, certifiant que le bénéfice reporté n'a pas été distribué ni entamé par des résultats négatifs à la date de la présente assemblée.

Une copie certifiée conforme du bilan, du procès-verbal de l'assemblée ordinaire et du certificat de la société restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de convertir la monnaie d'expression de francs luxembourgeois en dollars des Etats-Unis, avec effet au 1^{er} janvier 1997, au cours de change du 30 décembre 1996, soit trente-deux virgule zéro six (32,06) francs luxembourgeois pour un (1) dollar des Etats-Unis, de sorte que le capital est fixé à vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente virgule quatre-vingt-huit (23.783.530,88) dollars des Etats-Unis.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent soixante-neuf virgule douze (469,12) dollars des Etats-Unis, pour le porter du montant ci-avant fixé de vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente virgule quatre-vingt-huit (23.783.530,88) dollars des Etats-Unis à vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-quatre mille (23.784.000,-) dollars des Etats-Unis, par capitalisation du bénéfice reporté à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-neuf virgule douze (469,12) dollars des Etats-Unis.

L'existence du bénéfice reporté résulte du bilan, de la décision et de la déclaration prérelatés à la première résolution.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de fixer la valeur nominale par action à deux cents (200,-) dollars des Etats-Unis et, par conséquent, de fixer le nombre d'actions à cent dix-huit mille neuf cent vingt (118.920), avec l'attribution gratuite des actions aux actionnaires en proportion de leur participations.

Ils confient tous pouvoirs et autorité au conseil d'administration pour arbitrer l'attribution en cas de rompus et d'inscrire les nouvelles actions au registre des actions nominatives de la société en remplacement des anciennes actions.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident d'instaurer un capital autorisé d'un montant de quarante millions (40.000.000,-) de dollars des Etats-Unis, divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de deux cents (200,-) dollars des Etats-Unis chacune.

Sixième résolution

Les actionnaires décident d'adapter l'article cinq des statuts aux augmentations de capital décidées et à l'instauration d'un capital autorisé, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-quatre mille (23.784.000,-) dollars des Etats-Unis, divisé en cent dix-huit mille neuf cent vingt (118.920) actions d'une valeur nominale de deux cents (200,-) dollars des Etats-Unis chacune.

Le capital autorisé est fixé à quarante millions (40.000.000,-) de dollars des Etats-Unis, divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de deux cents (200,-) dollars des Etats-Unis chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial de l'acte du 31 décembre 1996, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, par paiement en numéraire ou en nature, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration fera constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Septième résolution

Les actionnaires ratifient la nomination par la 17^e réunion du Conseil d'Administration de Monsieur Sung Ho Song, prénommé, comme nouvel administrateur de la société.

Frais et estimation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à cent vingt-cinq mille (125.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le total des augmentations de capital est estimé à soixante-deux millions cinq cent quinze mille et quarante (62.515.040,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. H. Song, K.-J. Lee, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1997, vol. 95S, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

R. Neuman.

(04824/226/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1997.

INDUSTRIAL BANK OF KOREA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.930.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

R. Neuman.

(04825/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1997.

WORLD FUTURES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 43.862.

Extract of the Extraordinary General Meeting of Shareholders held on 13th January, 1997

It was unanimously resolved:

- To approve the report of the liquidator and its remuneration.
- To appoint as auditor for the liquidation COOPERS & LYBRAND S.C., having its registered office in Luxembourg.
- To fix the date of the meeting to close the liquidation on 15th January, 1997.

On behalf of WORLD FUTURES MANAGEMENT S.A.

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1997, vol. 489, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04944/014/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1997.

WORLD FUTURES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 43.862.

DISSOLUTION

Extract of the Extraordinary General Meeting of Shareholders held on 15th January, 1997

It was unanimously resolved:

First resolution

To approve the report of the auditor for the liquidation.

Second resolution

To grant discharge to the liquidator and to the auditor for the liquidation.

Third resolution

To approve the final accounts of the Company and to discharge its directors for the period until the dissolution of the Company.

Fourth resolution

To close the liquidation.

Fifth resolution

That the books and corporate documents of the Company will be deposited and kept during five years with CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, acting as Depositary, Registrar, Paying Agent and Administrator of the Company.

That Mr John Alldis, in his capacity as liquidator of the Company, is instructed to realize any subsequent receipt of moneys, not currently evaluated as of the date of the close of the liquidation, with the «Caisse de Dépôts et Consignations», or to the shareholders.

On behalf of WORLD FUTURES MANAGEMENT S.A.
CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1997, vol. 489, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04945/014/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1997.

SERFACOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 31.197.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Redange-sur-Attert, le 25 novembre 1996, vol. 142, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

CITICONSEIL, S.à r.l.
Signature

(44185/769/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SERVIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.397.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1996, vol. 485, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Signature
Le gérant

(44186/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SIVRY S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.252.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 septembre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 2 mars 1995 de Monsieur Jacques Tordoor au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Maurice Hauptert, Administrateur démissionnaire dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44188/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SOCIETE FINANCIERE D'ARLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.544.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Signatures

(44190/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 50.399.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS
ET D'INVESTISSEMENTS S.A.

Signature
Administrateur

(44189/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

SONESTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 49.222.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 4 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 60 du 7 février 1995.

Il résulte d'une lettre adressée à la société SONESTA S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44195/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

STEELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.882.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize novembre.
Pardevant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STEELINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 octobre 1996, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de STEELINVEST S.A. à concurrence de quatorze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (14.750.000,- LUF) en vue de le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF)

2. Création de quatorze mille sept cent cinquante (14.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de façon à porter le nombre des actions émises à 16.000 actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3. Accepter la souscription des quatorze mille sept cent cinquante (14.750) actions nouvelles moyennant un versement en espèces de 14.750.000,- LUF par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société de droit luxembourgeois.

4. Accepter la renonciation des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

5. Autorisation à conférer au conseil d'administration pour émettre un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de trois millions six cent cinquante mille francs suisses (3.650.000,- CHF), représenté par 3.650 obligations de 1.000,- CHF, la durée du prêt est de 2 ans, le taux d'intérêt est de 2%, le taux de conversion est de une obligation pour 25 actions.

6. Autorisation à accorder au conseil d'administration d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-onze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (91.250.000,- LUF) par l'émission de quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante (91.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, à l'effet de permettre la conversion des obligations émises avec tous pouvoirs afférents, y compris faire constater authentiquement les conversions intervenues et d'adapter l'article 5 des statuts à la nouvelle situation du capital.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (14.750.000,- LUF) en vue de le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF) par la création de quatorze mille sept cent cinquante (14.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels renonçant à leur droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

laquelle société déclare souscrire les quatorze mille sept cent cinquante (14.750) actions nouvelles.

Les quatorze mille sept cent cinquante (14.750) actions nouvelles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de quatorze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (14.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertible en actions avec les caractéristiques suivantes:

montant: CHF 3.650.000,- (trois millions six cent cinquante mille francs suisses), représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) obligations de CHF 1.000,- (mille francs suisses) chacune;

durée: 2 ans;

prix d'émission: au pair;

taux d'intérêt: 2% l'an;

coupon: annuel;

conversion: le porteur peut demander la conversion à tout moment moyennant un préavis de 90 jours par lettre recommandée adressée au siège de la société. Les porteurs des obligations ont le droit de convertir leurs obligations en actions à raison de vingt-cinq actions (25) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) pour chaque obligation de mille francs suisses (1.000,- CHF) présentée.

Le conseil est autorisé à prendre toutes autres mesures en vue de réaliser l'émission de cet emprunt.

Troisième résolution

L'assemblée décide qu'il sera possible d'augmenter en une fois ou par tranches successives et en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à concurrence de quatre-vingt-onze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (91.250.000,- LUF) par l'émission de quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante (91.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, à l'effet de permettre la conversion des obligations émises et d'octroyer au conseil d'administration tous pouvoirs afférents, y compris celui de faire constater authentiquement les conversions intervenues et d'adapter l'article 5 des statuts à la nouvelle situation du capital. Ces augmentations du capital seront souscrites et ne pourront être libérées que moyennant la conversion des obligations précédemment émises dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible dont il est question ci-dessus.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions, recevoir les obligations convertibles et procéder à leur conversion.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF) représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (107.250.000,- LUF) représenté par cent sept mille deux cent cinquante (107.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les augmentations du capital seront souscrites et ne pourront être libérées que moyennant la conversion des obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions, recevoir les obligations convertibles et procéder à leur conversion.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement les conversions intervenues, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Suit la version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at sixteen million Luxembourg francs (16,000,000.- LUF), represented by sixteen thousand (16,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred and seven million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (107,250,000.- LUF) to be divided into one hundred and seven thousand two hundred and fifty (107,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The board of directors may, in whole or in part, increase the subscribed capital within the limits or the authorized capital

Such increase may only be subscribed to and paid in against the conversion of convertible bonds issued within the convertible debenture loan.

The board of directors may delegate to any director, manager, proxy holder or any duly authorized person, the duty to accept subscriptions, receive convertible bonds and proceed to its conversion.

After each conversion performed in the notarial form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux cent dix mille francs (210.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, J.-M. Dibling, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 94S, fol. 49, case 1. – Reçu 147.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 1996.

G. Lecuit.

(44196/220/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

STEELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 1996.

G. Lecuit.

(44197/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

STEINEBACH TANKANLAGEN- UND BEHÄLTERBAU, G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 47.399.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 11 novembre 1996, vol. 257, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(44198/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.179.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fifth of Novembre.
Before Us, Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of STOLT-NIELSEN S.A., by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 8th March 1996, copy of which document had been affixed to a deed of the undersigned notary, dated 19th March 1996, published in the Mémorial C, Number 317 of 29th June 1996, who declared and required the notary to state that:

STOLT-NIELSEN S.A., with its registered office in Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and under the denomination of STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., on the 5th July 1974. R.C. Luxembourg B 12.179.

STOLT-NIELSEN S.A., prenamed, is organised with a presently recorded issued capital of sixty-one million four hundred and fifty-five thousand five hundred and eighty-eight United States dollars (61,455,588.- USD), represented by thirty million seven hundred and forty-seven thousand and fifty (30,747,050) Common Shares, of no par value and thirty million seven hundred and eight thousand five hundred and thirty-eight (30,708,538) Class B Shares of no par value. The authorised capital was set at one hundred and twenty million United States dollars (120,000,000.- USD) to be represented by (a) sixty million (60,000,000) Common Shares, of no par value and (b) sixty million (60,000,000) Class B Shares, without par value by resolution of the shareholders' meeting of 15th December 1995, published in the Recueil du Mémorial C, number 118 of 8th March 1996.

The board of directors is authorised to proceed to increase the share capital by issuance of such Common Shares within the limits of the authorised capital, such increase to be made in one or more installments on such conditions as the board shall determine from time to time. In that connection the board may suppress the preferential rights of all shareholders with respect to all authorised but unissued Common Shares to the extent it deems advisable. By resolution of the shareholders' meeting of 17th June 1992, published in the Mémorial C, number 512 of 9th November 1992, the validity of the Company's authorised capital was extended and the board of directors was authorised to suppress the pre-emptive rights of all shareholders with respect to all authorised but unissued Common Shares for a further five-year period from the date of publication of the resolution in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting of shareholders of 15th December 1995 approved the report of the board of directors of the Company dated 5th December 1995 recommending the suppression of the shareholders' pre-emptive rights in respect of the issuance of shares for cash with respect to all remaining Common Shares and Class B Shares authorised but remaining unissued following the distribution of shares set forth in the first resolution of said meeting, such action to be effective for a five (5)-year period from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting in the Mémorial.

The directors may delegate to any officer of the Company or to any other person the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Common Shares representing part or all of such increased amounts of capital and to have consequential amendment to Article 5 of the Articles of Incorporation (including the proportionate increase in Founder's Shares) witnessed by notarial deed.

Pursuant to the resolutions passed by the board of directors at its said meeting of 8th March 1996, it was resolved that Common Shares be issued to option holders in accordance with the provisions of the Stock Option Plan («the Plan») adopted by resolutions of the board of directors on 2nd October, 1987 and approved by the shareholders of the Company on 8th October, 1987.

I)

Pursuant to options exercised between April 1, 1996 and May 31, 1996, fifty-seven thousand nine hundred and five (57,905) new Common Shares without par value have been issued at an issue price of ten point twenty-five United States dollars (10.25 USD) per share for four thousand eight hundred and eighty (4,880) Common Shares, at an issue price of twelve point seventy-five United States dollars (12.75 USD) per share for eighteen thousand three hundred and twenty-five (18,325) Common Shares, at an issue price of fifteen point seventy-five United States dollars (15.75 USD) per share for nine thousand (9,000) Common Shares, at an issue price of seventeen point one hundred and twenty-five United States dollars (17.125 USD) per share for six thousand two hundred and fifty (6,250) Common Shares, at an issue price

of nineteen point seventy-five United States dollars (19.75 USD) per share for two thousand nine hundred (2,900) Common Shares at an issue price of twenty-one point seventy-five United States dollars (21.75 USD) per share for seven thousand eight hundred and fifty (7,850) Common Shares and at an issue price of twenty-three point seventy-five United States dollars (23.75 USD) per share for eight thousand seven hundred (8,700) Common Shares and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five per cent (25%) of said Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation, i.e. fourteen thousand four hundred and seventy-six (14,476); the entitlement to zero point twenty-five (0.25) Founder's Shares together with the entitlement to zero point fifty (0.50) Founder's Shares carried forward from the capital increase dated March 19, 1996, being carried forward until a next issue.

The fifty-seven thousand nine hundred and five (57,905) new Common Shares have all been subscribed to and paid up in cash, so that the amount of nine hundred and sixty-seven thousand and eighty-two point fifty United States dollars (967,082.50 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders of 15th December 1995 has decided to issue and to distribute to each holder of Common Shares of the Company one (1) Class B Share of the company for each two (2) Common Shares held, consequently to increase the issued share capital of the company by the issuance of Class B Shares as aforesaid. By its resolution of 8th March 1996, the board of directors resolved that for each Common Share and Class B Share of the Company issued pursuant to the provisions of the Plan, (a) USD 1.00 per share be allocated to the «stated capital» account of the Company, (b) USD 0.10 be allocated to the «legal reserve» account and (c) the balance be allocated to the «paid-in surplus» account.

As a consequence thereof and of the foregoing issuance of fifty-seven thousand nine hundred and five (57,905) new Common Shares, in conformity with Article 5, 2nd paragraph of the Articles of Incorporation, twenty-eight thousand nine hundred and fifty (28,950) new Class B Shares have been issued. The Class B Share total is two point fifty (2.50) shares less than fifty per cent (50%) of the Common Share figure due to cash out of fractional shares.

From the amount of nine hundred and sixty-seven thousand and eighty-two point fifty United States dollars (967,082.50 USD), fifty-seven thousand nine hundred and five United States dollars (57,905.- USD) and twenty-eight thousand nine hundred and fifty United States dollars (28,950.- USD) have been allocated as contribution to the share capital, five thousand seven hundred and ninety point fifty United States dollars (5,790.50 USD) and two thousand eight hundred and ninety-five United States dollars (2,895.- USD) have been allocated to the legal reserve which following such allocation, according to the party appearing hereto, equals six million one hundred and fifty-four thousand two hundred and forty-four point thirty United States dollars (6,154,244.30 USD) and eight hundred and seventy-one thousand five hundred and forty-two United States dollars (871,542.- USD) have been credited as paid-in surplus to an extraordinary reserve.

As a consequence of the foregoing issuance of fifty-seven thousand nine hundred and five (57,905) new Common Shares, the board of directors has made a proportionate issue of fourteen thousand four hundred and seventy-six (14,476) Founder's Shares to the holders of the Founders's Shares then in issue, with a fractional entitlement to zero point twenty-five (0.25) Founder's Shares together with the fractional entitlement to zero point fifty (0.50) carried forward from the capital increase dated March 19, 1996, being carried forward until a next issue.

II)

Pursuant to options exercised between June 1, 1996 and August 31, 1996, fifteen thousand nine hundred and seventy-five (15,975) new Common Shares without par value have been issued at an issue price of twelve point seventy-five United States dollars (12.75 USD) per share for seven thousand three hundred and seventy-five (7,375) Common Shares, at an issue price of fifteen point seventy-five United States dollars (15.75 USD) per share for one thousand five hundred (1,500) Common Shares, at an issue price of seventeen point one hundred and twenty-five United States dollars (17.125 USD) per share for six thousand five hundred (6,500) Common Shares and at an issue price of nineteen point seventy-five United States dollars (19.75 USD) per share for six hundred (600) Common Shares and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five per cent (25%) of said Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation, i.e. three thousand nine hundred and ninety-three point seventy-five (3,993.75) which increased by the entitlement to zero point seventy-five (0.75) Founder's Shares carried forward from the foregoing increase of capital specified under I) above, adds up to an aggregate entitlement of three thousand nine hundred and ninety-four (3,994); the entitlement to zero point fifty (0.50) Founder's Shares being carried forward until a next issue.

The fifteen thousand nine hundred and seventy-five (15,975) new Common Shares have all been subscribed to and paid up in cash, so that the amount of two hundred and forty thousand eight hundred and eighteen point seventy-five United States dollars (240,818.75 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

As a consequence of the prementioned resolutions of the general meeting of shareholders of 15th December 1995, of the prementioned resolution of the board of directors of 8th March 1996 and of the foregoing issuance of fifteen thousand nine hundred and seventy-five (15,975) new Common Shares, in conformity with Article 5, 2nd paragraph of the Articles of Incorporation, seven thousand nine hundred and eighty-seven (7,987) new Class B Shares have been issued. The Class B Share total is zero point fifty (0.50) shares less than fifty per cent (50%) of the Common Share figure due to cash out of fractional shares.

From the amount of two hundred and forty thousand eight hundred and eighteen point seventy-five United States dollars (240,818.75 USD), fifteen thousand nine hundred and seventy-five United States dollars (15,975.- USD) and seven thousand nine hundred and eighty-seven United States dollars (7,987.- USD) have been allocated as contribution to the

share capital, one thousand five hundred and ninety-seven point fifty United States dollars (1,597.50 USD) and seven hundred and ninety-eight point seventy United States dollars (798.70 USD) have been allocated to the legal reserve which following such allocation, according to the party appearing hereto, equals six million one hundred and fifty-six thousand six hundred and forty point fifty United States dollars (6,156,640.50 USD) and two hundred and fourteen thousand four hundred and sixty point fifty-five United States dollars (214,460.55 USD) have been credited as paid-in surplus to an extraordinary reserve.

As a consequence of the foregoing issuance of fifteen thousand nine hundred and seventy-five (15,975) new Common Shares, the board of directors has made a proportionate issue of three thousand nine hundred and ninety-four (3,994) Founder's Shares to the holders of the Founders's Shares then in issue, adding the fractional entitlements and with a fractional entitlement to zero point fifty (0.50) Founder's Shares being carried forward until a next issue.

For the justification of the compulsory issue of Founder's Shares concurrent to the issue of Common Shares according to the Articles of Incorporation, the appearing party refers to the reports previously established by ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, the conclusions thereof having been transcribed in notarial deeds recording past increases in Common Shares and Founder's Shares and which Conclusions apply to the presently stated increases of capital as well.

As a result of the foregoing, the first sentence of the second paragraph and the last sentence of the last paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation are amended as follows:

«Art. 5. 2nd paragraph. First sentence.

The presently recorded issued capital of the Company is fixed at sixty-one million five hundred and sixty-six thousand four hundred and five United States dollars (61,566,405.- USD) represented by thirty million eight hundred and twenty thousand nine hundred and thirty (30,820,930) Common Shares of no par value and thirty million seven hundred and forty-five thousand four hundred and seventy-five (30,745,475) Class a Shares of no par value, all of the said shares being fully paid.»

«Last paragraph. Last Sentence. Seven million seven hundred and five thousand two hundred and thirty-two (7,705,232) Founder's Shares have been issued.»

Translation into Luxembourg Currency

For the purpose of registration, the foregoing increases of capital of a total amount of one million two hundred and seven thousand nine hundred and one point twenty-five United States dollars (1,207,901.25 USD) in relation with the issuance of seventy-three thousand eight hundred and eighty (73.880) Common Shares and of thirty-six thousand nine hundred and thirty-seven (36,937) Class B Shares are valued at thirty-seven million even hundred and thirty-two thousand Luxembourg francs (37,732,000.- LUF)

Estimation of the Founder's Shares

The eighteen thousand four hundred and seventy (18,470) Founder's Shares are estimated at nine thousand two hundred and thirty-five Luxembourg francs (9,235.- LUF).

Estimation of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately four hundred and seventy thousand Luxembourg francs (470,000.- LUF)

The undersigned notary, who knows English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STOZT-NIELSEN S.A. en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mars 1996; copie dudit document a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 1996, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 317 du 29 juin 1996.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La société STOLT-NIELSEN S.A., avec siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, a été constituée sous forme d'une société de droit luxembourgeois et sous la dénomination de STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., en date du 5 juillet 1974. R.C. Luxembourg B 12.179.

Ladite société STOLT-NIELSEN S.A. a un capital émis actuellement enregistré de soixante et un millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars US (61.455.588,- USD), représenté par trente millions sept cent quarante-sept mille cinquante (30.747.050) actions ordinaires sans valeur nominale et trente millions sept cent huit mille cinq cent trente-huit (30.708.538) actions de catégorie B sans valeur nominale. Le capital autorisé a été fixé à cent vingt

millions de dollars US (120.000.000,- USD) représenté par (a) soixante millions (60.000.000) d'actions ordinaires sans valeur nominale et (b) soixante millions (60.000.000) d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, suivant résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995, publié au Recueil du Mémorial, numéro 118 du 8 mars 1996.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'augmentation du capital social par émission de telles actions ordinaires dans les limites du capital autorisé, une telle augmentation pouvant se faire en une ou plusieurs fois dans les conditions déterminées périodiquement par le conseil. Dans ce contexte, le conseil d'administration pourra supprimer les droits préférentiels de tous les actionnaires concernant toutes les actions ordinaires autorisées mais non émises, tel qu'il le jugera convenable. Suivant résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juin 1992, publiée au Mémorial C, numéro 512 du 9 novembre 1992, la durée de validité du capital autorisé de la société a été prorogée et le conseil d'administration a été autorisé à supprimer le droit de préemption de tous les actionnaires concernant toutes les actions ordinaires autorisées mais non émises pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de la publication de la résolution au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995 a approuvé le rapport du conseil d'administration de la société daté du 5 décembre 1995, recommandant la suppression des droits de préemption des actionnaires au regard de l'émission d'actions contre espèces concernant toutes les actions ordinaires et les actions de catégorie B autorisées mais pas encore émises suite à la distribution d'actions décidée à la première résolution de ladite assemblée, cette suppression étant effective pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire au Mémorial.

Les administrateurs pourront déléguer à tout fondé de pouvoir de la société ou à toute autre personne les charges d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions représentant tout ou partie du montant augmenté du capital et de faire constater la modification subséquente de l'article 5 des statuts (l'augmentation proportionnelle des parts bénéficiaires incluse) par acte notarié.

Aux termes des résolutions prises en ladite réunion du 8 mars 1996, le conseil d'administration a décidé que des actions ordinaires seront émises aux détenteurs d'options conformément aux dispositions du plan d'option sur titre («le Plan») adopté suivant résolutions prises par le conseil d'administration en sa réunion du 2 octobre 1987 et approuvé par les actionnaires de la société en date du 8 octobre 1987.

D)

Aux termes des options levées entre le 1^{er} avril 1996 et le 31 mai 1996, cinquante-sept mille neuf cent cinq (57.905) actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises à un prix d'émission de dix virgule vingt-cinq dollars US (10,25 USD) par action pour quatre mille huit cent quatre-vingts (4.880) actions ordinaires, à un prix d'émission de douze virgule soixante-quinze dollars US (12,75 USD) par action pour dix-huit mille trois cent vingt-cinq (18.325) actions ordinaires, à un prix d'émission de quinze virgule soixante-quinze dollars US (15,75 USD) par action pour neuf mille (9.000) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-sept virgule cent vingt-cinq dollars US (17,125 USD) par action pour six mille deux cent cinquante (6.250) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-neuf virgule soixante-quinze dollars US (19,75 USD) par action pour deux mille neuf cents (2.900) actions ordinaires, à un prix d'émission de vingt et un virgule soixante-quinze dollars US (21,75 USD) par action pour sept mille huit cent cinquante (7.850) actions ordinaires et à un prix d'émission de vingt-trois virgule soixante-quinze dollars US (23,75 USD) par action pour huit mille sept cents (8.700) actions ordinaires et, en conséquence, des parts bénéficiaires nouvelles ont été également émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25%) des actions ordinaires conformément à l'article 8 des statuts, soit quatorze mille quatre cent soixante-seize (14.476); un reste de zéro virgule vingt-cinq (0,25) part bénéficiaire, ensemble avec un reste de zéro virgule cinquante (0,50) part bénéficiaire, reporté de l'augmentation de capital du 19 mars 1996, étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

Les cinquante-sept mille neuf cent cinq (57.905) nouvelles actions ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de neuf cent soixante-sept mille quatre-vingt-deux virgule cinquante dollars US (967.082,50 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995 a décidé d'émettre et de distribuer à chaque détenteur d'actions ordinaires de la société une action (1) de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires, et en conséquence d'augmenter le capital émis de la société par l'émission d'actions de catégorie B tel que prévu ci-dessus. Par sa résolution du 8 mars 1996, le conseil d'administration a décidé que pour chaque action ordinaire et pour chaque action de catégorie B de la société émises conformément au Plan, (a) USD 1.00 par action est à allouer au compte capital de la société, (b) USD 0.10 est à allouer à la réserve légale, et (c) la différence est à allouer à la réserve extraordinaire.

A la suite de ce qui précède et de l'émission dont il est question ci-dessus, de cinquante-sept mille neuf cent cinq (57.905) actions ordinaires nouvelles conformément au deuxième alinéa de l'article cinq des statuts, vingt-huit mille neuf cent cinquante (28.950) nouvelles actions de catégorie B ont été émises. Le total des actions de catégorie B est inférieur à deux virgule cinquante (2,50) actions de cinquante pour cent (50%) du total des actions ordinaires en raison de paiements de fractions d'actions.

Du montant de neuf cent soixante-sept mille quatre-vingt-deux virgule cinquante dollars US (967.082,50 USD), un montant de cinquante-sept mille neuf cent cinq dollars US (57.905,- USD) et un montant de vingt-huit mille neuf cent cinquante dollars US (28.950,- USD) ont été alloués au capital social, un montant de cinq mille sept cent quatre-vingt-dix virgule cinquante dollars US (5.790,50 USD) et un montant de deux mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars US (2.895,- USD) ont été alloués à la réserve légale qui, à la suite de cette allocation, s'élève conformément aux déclarations

du comparant à six millions cent cinquante-quatre mille deux cent quarante-quatre virgule trente dollars US (6.154.244,30 USD) et un montant de huit cent soixante et onze mille cinq cent quarante-deux dollars US (871.542,- USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de l'émission ci-dessus des cinquante-sept mille neuf cent cinq (57.905) nouvelles actions ordinaires, le conseil d'administration a réalisé l'émission proportionnelle de quatorze mille quatre cent soixante-seize (14.476) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation; le reste de zéro virgule vingt-cinq (0,25) part bénéficiaire, ensemble avec le reste de zéro virgule cinquante (0,50) part bénéficiaire, reporté de l'augmentation de capital du 19 mars 1996, étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

II)

Aux termes des options levées entre le 1^{er} juin 1996 et le 31 août 1996, quinze mille neuf cent soixante-quinze (15.975) actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises à un prix d'émission de douze virgule soixante-quinze dollars US (12,75 USD) par action pour sept mille trois cent soixante-quinze (7.375) actions ordinaires, à un prix d'émission de quinze virgule soixante-quinze dollars US (15,75 USD) par action pour mille cinq cents (1.500) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-sept virgule cent vingt-cinq dollars US (17,125 USD) par action pour six mille cinq cents (6.500) actions ordinaires et à un prix d'émission de dix-neuf virgule soixante-quinze dollars US (19,75 USD) par action pour six cents (600) actions ordinaires et, en conséquence, des parts bénéficiaires nouvelles ont été également émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25%) des actions ordinaires conformément à l'article 8 des statuts, soit trois mille neuf cent quatre-vingt-treize virgule soixante-quinze (3.993,75) parts bénéficiaires nouvelles, augmentées du reste de zéro virgule soixante-quinze (0,75) part bénéficiaire, reporté de l'augmentation de capital dont il est question sub I) ci-dessus, soit au total trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (3.994) parts bénéficiaires; un reste de zéro virgule cinquante (0,50) part bénéficiaire étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

Les quinze mille neuf cent soixante-quinze (15.975) nouvelles actions ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent quarante mille huit cent dix-huit virgule soixante-quinze dollars US (240.818,75 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

A la suite des résolutions prémentionnées prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 décembre 1995, de la résolution prémentionnée prise par le conseil d'administration en date du 8 mars 1996 et de l'émission dont il est question ci-dessus, de quinze mille neuf cent soixante-quinze (15.975) actions ordinaires nouvelles conformément au deuxième alinéa de l'article cinq des statuts, sept mille neuf cent quatre-vingt-sept (7.987) nouvelles actions de catégorie B ont été émises. Le total des actions de catégorie B est inférieur à zéro virgule cinquante (0,50) action de cinquante pour cent (50%) du total des actions ordinaires en raison de paiements de fractions d'actions.

Du montant de deux cent quarante mille huit cent dix-huit virgule soixante-quinze dollars US (240.818,75 USD), un montant de quinze mille neuf cent soixante-quinze dollars US (15.975 USD) et un montant de sept mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars US (7.987 USD) ont été alloués au capital social, un montant de mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept virgule cinquante dollars US (1.597,50 USD) et un montant de sept cent quatre-vingt-dix-huit virgule soixante-dix dollars US (798,70 USD) ont été alloués à la réserve légale qui, à la suite de cette allocation, s'élève conformément aux déclarations du comparant à six millions cent cinquante-six mille six cent quarante virgule cinquante dollars US (6.156.640,50 USD) et un montant de deux cent quatorze mille quatre cent soixante virgule cinquante-cinq dollars US (214.460,55 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de l'émission ci-dessus des quinze mille neuf cent soixante-quinze (15.975) nouvelles actions ordinaires, le conseil d'administration a réalisé l'émission proportionnelle de trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (3.994) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation, compte tenu des droits partiels; le reste de zéro virgule cinquante (0,50) part bénéficiaire étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

Pour la justification de l'émission obligatoire de parts bénéficiaires de manière simultanée à l'émission d'actions ordinaires conformément aux statuts, le comparant se réfère aux rapports ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, antérieurement dressés, dont les conclusions figurent dans des actes notariés documentant des augmentations antérieures d'actions ordinaires et de parts bénéficiaires, lesquelles conclusions s'appliquent également à la présente augmentation de capital.

A la suite de ce qui précède, la première phrase du deuxième alinéa et la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 5 des statuts auront la teneur suivante:

«**Art.5. Alinéa 2. 1^{ère} phrase.** Le capital émis actuellement enregistré de la société est fixé à soixante et un millions cinq cent soixante-six mille quatre cent cinq dollars des Etats-Unis (61.566.405 USD), représenté par trente millions huit cent vingt mille neuf cent trente (30.820.930) Actions Ordinaires sans valeur nominale et trente millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-quinze (30.745.475) Actions de Catégorie B sans valeur nominale, toutes lesdites Actions ayant été entièrement libérées.

Dernier alinéa. Dernière phrase. Sept millions sept cent cinq mille deux cent trente-deux (7.705.232) parts bénéficiaires ont été émises.»

Conversion en francs luxembourgeois

Pour les besoins de l'enregistrement, les augmentations de capital qui précèdent, d'un montant total d'un million deux cent sept mille neuf cent un virgule vingt-cinq dollars US (1.207.901,25 USD) en relation avec l'émission de soixante-treize mille huit cent quatre-vingts (73.880) actions ordinaires et de trente-six mille neuf cent trente-sept (36.937) actions de catégorie B, sont évaluées à trente-sept millions sept cent trente-deux mille francs luxembourgeois (37.732.000,- LUF).

Evaluation des parts bénéficiaires

Les dix-huit mille quatre cent soixante-dix (18.470) parts bénéficiaires sont évaluées à neuf mille deux cent trente-cinq francs luxembourgeois (9.235,- LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à quatre cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (470.000,- LUF)

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Reiland, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 94S, fol. 66, case 3. – Reçu 377.320 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

P. Frieders.

(44199/212/338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

P. Frieders.

(44200/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TAKEDA FINANZIALE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 25.136.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 26 du 31 janvier 1987;

Statuts modifiés en date du 30 novembre 1990 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 197 du 26 avril 1991.

Il résulte d'une lettre adressée à la société TAKEDA FINANZIALE S.A.H. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44201/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TAKTIK INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 28.421.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société TAKTIK INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44202/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TECHINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 51.567.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Rambrouch, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 474 du 21 septembre 1995.

Il résulte d'une lettre adressée à la société TECHINVEST S.A.H. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44203/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TELE G GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3467 Dudelange, 30, rue A. Fleming.
R. C. Luxembourg B 51.506.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée TELE G GROUP LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-7625 Larochette, 6, rue Scheerbach, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 51.506,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 2 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 464 du 18 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 465 du 19 septembre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, Financial Consultant, demeurant à Larochette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Nathalie Venturi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Pfeiffenschneider, employé privé, demeurant à Walferdange.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à cette Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de Larochette à L-3467 Dudelange, 30, rue Alexandre Fleming.
- 2) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts;
 - que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour;
 - que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Larochette à L-3467 Dudelange, 30, rue Alexandre Fleming.

Deuxième résolution

A la suite de la décision qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de la présente, s'élèvent approximativement à la somme de vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.
Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, N. Venturi, L. Pfeiffenschneider, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 1996, vol. 499, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 1996.

J. Seckler.

(44204/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TELE G GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3467 Dudelange, 30, rue A. Fleming.

R. C. Luxembourg B 51.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 1996.

J. Seckler.

(44205/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 33.819.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 1996 à 9.00 heures a:

. accepté la démission de Monsieur Krister Clerselius en tant qu'administrateur,

. nommé DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (anc. DILIGENTIA PROPTERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg en tant qu'administrateur,

. délégué la gestion journalière aux deux personnes suivantes: DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (anc. DILIGENTIA PROPTERTIES AB) et M. Paul Hayen.

Composition du conseil d'administration:

. Monsieur Paul Hayen, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique,

. Monsieur Herman Du Bois, administrateur, demeurant à Bruxelles, Belgique,

. DILIGENTIA INTERNATIONAL AB (anc. DILIGENTIA PROPTERTIES AB), société de droit suédois, domiciliée à Göteborg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44206/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TOP LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 27.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 94, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Keller G.

Comptable

(44208/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

T.S.D. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 45.779.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (3.405.459,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44211/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

T.S.D. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 45.779.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (2.634.276,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Signature.

(44212/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TRANSPORT PETER SCHUMACHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 32.302.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 11 novembre 1996, vol. 257, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(44209/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

TRIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 49.448.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C n° 101 du 11 mars 1995.

Il résulte d'une lettre adressée à la société TRIMAX S.A., en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44210/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

VAL PARADISO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 29.811.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, N° 118 du 29 avril 1989;

Statuts modifiés pour la dernière fois en date du 14 décembre 1990 suivant acte reçu par Maître Marthe Thyse-Walch, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, N° 238 du 7 juin 1991.

Il résulte d'une lettre adressée à la société VAL PARADISO S.A. en date du 20 novembre 1996 que Monsieur Thierry Kraeminger a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 1996 que Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Kraeminger.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44214/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

VALDORA, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 45.138.

Société anonyme constituée originairement sous la dénomination de FINTRACOM suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 août 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 553 du 19 novembre 1993; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 6 août 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 31 du 26 janvier 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

VALDORA, Société Anonyme

Signatures

44213/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

WIMPOLE COMPANY LTD.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 53.605.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 23 octobre 1996

La démission de son poste d'administrateur de M. Peter J. Graylin est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Donald W. Braxton, expert-comptable, 6, boulevard Georges-Favon, CH-1211 Genève 11, Suisse est nommé administrateur en remplacement avec effet immédiat, sous réserve d'approbation par les actionnaires au cours de leur prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44215/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

WOLLBUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 19.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 94, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

KELLER GABY Comptable

(44216/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

WOLLBUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 19.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 94, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

KELLER GABY Comptable

(44217/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

YELLOW INSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.729.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YELLOW INSURANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 55.729,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 532 du 19 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Milia Gatto, employée privée, demeurant à Rombas (F).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1) Nomination de Madame Luigina Canneori, conseillère, demeurant à Montova (Italie), en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Ferdy Wouters, employé privé, demeurant à Hosingen, démissionnaire.

2) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil d'administration ou de deux de ces membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion. Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement au conseil. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou valablement représentés. Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les résolutions du conseil seront prises à l'unanimité des votants. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou téléfax. Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes au conseil. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables si elles ont obtenu l'accord préalable écrit de tous les actionnaires de la société.»

3) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.»

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris ,par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission d'un des administrateurs de la société, à savoir:

Monsieur Fery Wouters, employé privé, demeurant à Hosingen et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Seconde résolution

Suite à la démission du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société:

- Madame Luigina Canneori, conseillère, demeurant à Montova (I).

Ce nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, ledit mandat prendra fin à la première assemblée générale annuelle à tenir en 1999.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 10 (dix) de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil d'administration ou de deux de ces membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion. Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement au conseil. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou valablement représentés. Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les résolutions du conseil seront prises à l'unanimité des votants. Les résolutions signées par tous les administrateurs

seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télécopie. Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes au conseil. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables si elles ont obtenu l'accord préalable écrit de tous les actionnaires de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: S. Vandt, M. Gatto, R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1996, vol. 828, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996.

J. Delvaux.

(44219/208/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

YELLOW INSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.729.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1996.

Signature.

(44220/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ZINAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.696.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Signature.

(44221/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ZINAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.696.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu au siège social le 29 novembre 1996

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- Il est donné décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat durant l'exercice 1995.

- Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

M. Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

M. Paul Mousel, licencié en droit, demeurant à Bertrange,

M. Philippe Dupont, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

- La personne suivante est nommée commissaire aux comptes
M. Claude Kremer, maître en droit, demeurant à Roeser.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour ZINAL S.A.H.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44222/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

WORLD MARKETING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 39.127.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44218/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

FONDATION KANNERSCHLASS SUESSEM.

Siège social: Suessem.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

| <i>Actif</i> | <i>Valeur brute</i> | <i>Corr./ valeur</i> | <i>Valeur nette</i> |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|
| B. Frais d'établissement | | | |
| C. Actif Immobilisé | | | |
| 1. Immobilisations corporelles | 16.500.414 | 7.311.013 | 9.189.401 |
| Total C | 16.500.414 | 7.311.013 | 9.189.401 |
| D. Actif circulant | | | |
| 1. Créances | 3.235.913 | | 3.235.913 |
| 2. Produits à recevoir | 7.392.913 | | 7.392.913 |
| 3. Avoirs en banque, en chèques & en caisse | 11.206.519 | | 11.206.519 |
| Total D | 21.835.345 | | 21.835.345 |
| E. Comptes de régularisation | 414.861 | | 414.861 |
| Total Général: (B+C+D+E) | 38.750.620 | 7.311.013 | 31.439.607 |
| | | | 31.12.95 |
| <i>Passif</i> | | | |
| A. Capitaux propres | | | |
| 1. Capital social | | | 5.300.000 |
| 2. Report fonds sociaux | | | 20.095.180 |
| Total A | | | 25.395.180 |
| B. Provisions pour risques & charges | | | |
| C. Dettes | | | |
| 1. Fournisseurs | | | 478.803 |
| 2. Dettes diverses | | | 700.869 |
| 3. Dette due au CASS | | | 1.868.904 |
| 4. Dette fiscale ISA | | | 107.455 |
| Total C | | | 3.156.031 |
| D. Comptes de régularisation | | | |
| E. Résultat de l'exercice | | | 2.888.396 |
| Total Général: (A+B+C+D+E) | | | 31.439.607 |

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 1997

BUDGET DE RECETTES

| | Recettes | Dépenses |
|---|------------------|------------|
| 1. Participation de l'Etat (suivant convention 1997) | | |
| 1.1. Mifa | 73.000.000 | |
| 1.1.1. Frais d'entretien | | |
| 1.1.2. Traitement | | |
| 1.1.3. Nouveau projet | | |
| 1.1.4. Recettes estimées (Allocations familiales, rentes, domiciles de secours, participations des parents, des pensionnaires) | | |
| 1.1.5. Masse d'habillement | | |
| 1.1.6. Moins-value de 3,25% | | 73.000.000 |
| 1.2. Ministère du Logement et de l'Urbanisme | 1.000.000 | 1.000.000 |
| 2. Location | 30.000 | |
| 3. Dons | 1.100.000 | |
| 3.1. Divers (association, services clubs, ...) | 1.000.000 | |
| 3.2. Ordre permanent de particuliers | 100.000 | |
| 4. Intérêts | 700.000 | |
| Totaux: Position 2, 3, 4 | <u>1.830.000</u> | |

BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES

A) ADMINISTRATION, SERVICES GENERAUX

| | Dépenses | Recettes | Tiers | Particip. Fondat. |
|--|------------------|------------------|-----------|----------------------|
| 1. Organisation séminaire | 1.000.000 | 1.000.000 | | |
| 1.1. Participants | 1.000.000 | | | |
| 1.2. Participation ministères | | | | |
| 2. Formation continue voyage à l'étranger | 200.000 | | | 200.000 |
| 3. Participation aux frais de l'équipe MPPS | 200.000 | | | 200.000 |
| 4. Travail d'Information | 230.000 | 100.000 | | 130.000 |
| 4.1. Schlassgespenst, gadgets | 100.000 | 100.000 | | |
| 4.2. Brochure | 100.000 | | | 100.000 |
| 4.3. Site internet (1ère installation) | 30.000 | | | 30.000 |
| 5. Acquisition nouvelle voiture | 300.000 | | | 300.000 |
| 6. Repas annuel pour personnel et administrateurs, Cadeaux | 200.000 | 15.000 | | 185.000 |
| 7. Participation pour frais analyse institutionnelle | pour mém. | pour mém. | pour mém. | pour mém. |
| 8. Poste responsable administratif | 1.500.000 | | | 1.500.000 |
| 9. Projet aide éduc. en milieu ouvert | 800.000 | | | 800.000 |
| Totaux: Position 1-9 | <u>4.430.000</u> | <u>1.115.000</u> | | <u>3.315.000</u> |

B) FOYERS

| | | | | |
|---|----------------|--|--|----------------|
| 1. Organisation loisirs, vacances | 180.000 | | | 180.000 |
| 1.1. Centre Thérapeutique | | | | |
| 1.2. PAMO | | | | |
| 1.3. Foyer Demian | | | | |
| 1.4. Foyer Jacoby | | | | |
| 1.5. Foyer Janosch | | | | |
| 1.6. Foyer Momo | | | | |
| 2. Organisation fêtes, bazar, Viez | 50.000 | | | 50.000 |
| 2.1. Centre Thérapeutique | | | | |
| 2.2. Foyer Bertchen | | | | |
| 2.3. Foyer Demian | | | | |
| 2.4. Foyer Jacoby | | | | |
| 2.5. Foyer Janosch | | | | |
| 2.6. Foyer Momo | | | | |
| 3. Participation frais de première installation | 300.000 | | | 300.000 |
| Totaux: Position 1-3 | <u>530.000</u> | | | <u>530.000</u> |

REGROUPEMENT

| | Dépenses | Recettes | Tiers | Particip. Fondat. |
|--|-----------|-----------|-------|----------------------|
| Budget des recettes | | | | 1.830.000 |
| Budget des dépenses | | | | |
| A) Administration, services généraux | 4.430.000 | 1.115.000 | | 3.315.000 |
| B) Foyers | 530.000 | | | 530.000 |
| Totaux | 4.960.000 | 1.115.000 | | 3.845.000 |

SOLDE:

RECETTES: 1.830.000

DEPENSES: 3.845.000

DEFICIT: 2.015.000

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 1996, vol. 304, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(44223/000/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1996.

ARGO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Claude Bertin, administrateur de sociétés, demeurant à F-78550 Bazainville;
- 2) Monsieur Henri Drean, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, ici représenté par Monsieur Jean-Claude Bertin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 2 décembre 1996;
- 3) Monsieur Jean-Michel Beaudoin, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, ici représenté par Monsieur Jean-Claude Bertin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 2 décembre 1996;
- 4) Monsieur Antoine Smet, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, ici représenté par Monsieur Jean-Claude Bertin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 2 décembre 1996;
- 5) La société KBH Finance, ayant son siège social à F-67000 Strasbourg, 4, rue Gustave Klotz, ici représentée par Monsieur Jean-Claude Bertin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 2 décembre 1996;
- 6) Monsieur Patrick Ulanowska, administrateur de sociétés, demeurant à F-92400 Courbevoise, ici représenté par Monsieur Jean-Claude Bertin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 2 décembre 1996;
- 7) Monsieur Simon Timsit, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, ici représentée par Jean-Claude Bertin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 2 décembre 1996;
- 8) Monsieur Marc Antoine Calonne, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, ici représenté par Monsieur Jean-Claude Bertin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être formalisées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ARGO CONSULTING S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000.-), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à soixante millions de francs luxembourgeois par la création et l'émission de quarante-sept mille (47.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces d'apports en nature, par transformation de créances ou encore sur approbation de l'assemblée générale annuelle par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de mai à dix heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1) Monsieur Jean-Claude Bertin, prénommé: cent actions | 100 |
| 2) Monsieur Henri Drean, prénommé: trois cent quarante actions | 340 |
| 3) Monsieur Jean-Michel Beaudoin, prénommé: deux cent quarante actions | 240 |
| 4) Monsieur Antoine Smet, prénommé: cent actions | 100 |
| 5) la société KBH Finance, prénommée: soixante-dix actions | 70 |
| 6) Monsieur Patrick Ulanowska, prénommé: cinquante actions | 50 |
| 7) Monsieur Simon Timsit, prénommé: cinquante actions | 50 |
| 8) Monsieur Marc Antoine Calonne prénommé: cinquante actions | 50 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes les actions ont été libérées à concurrence d'un quart par des versements en espèces de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs (LUF 55.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Jean-Claude Bertin, administrateur de sociétés, demeurant à F-78550 Bazainville,
- b) Monsieur Jean-Michel Beaudoin, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France),
- c) Monsieur Henri Drean, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Mademoiselle Isabelle Arend, employée de banque, demeurant à Alzingen.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.C. Bertin, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 94S, fol. 89, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(44225/215/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

CARDOSO ET HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 153, avenue de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel Luis Azevedo Cardoso, indépendant, demeurant à L-4940 Bascharage, 153, avenue de Luxembourg;
2. Madame Maryse Pierrette Nelly Hoffmann Maia Romao, employée privée, demeurant à L-4924 Hautcharage, 29, rue de la Gare;
3. Madame Maria Eugenia Maia Romao, indépendante, demeurant à L-1490 Luxembourg, 20, rue d'Epernay.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs restaurants et la commercialisation de produits alimentaires.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de CARDOSO ET HOFFMANN, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Bascharage. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes ces parts sociales ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1. Monsieur Manuel Luis Azevedo, prénommé, deux cents parts sociales | 200 |
| 2. Madame Maryse Pierrette Nelly Hoffmann, prénommée, deux cent cinquante parts sociales | 250 |
| 3. Madame Maria Eugenia Maia Romao, prénommée, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel Luis Azevedo Cardoso, prénommé.

La société est valablement engagée sous la signature du gérant et de l'un des autres associés.

2. Le siège social est établi à L-4940 Bascharage, 153, avenue de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ vingt-cinq mille francs (25.000,- francs).

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Azevedo Cardoso, M. Hoffmann Maia Romao, M. Maia Romao, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 4 décembre 1996, vol. 408, fol. 65, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 décembre 1996.

A. Biel.

(44226/203/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

DIVINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- HELBE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 13.781,

ici représentée par Monsieur Gérard Decker, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le décembre 1996, ci-annexée;

2.- Monsieur Gérard Decker, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'il déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIVINA HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre

manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à seize heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1997. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1998.

Souscription

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions ont été souscrites comme suit par:

| | |
|--|----------|
| 1) HELBE S.A., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions | 1.249 |
| 2) Monsieur Gérard Decker, préqualifié, une action | <u>1</u> |
| Total: mille deux cent cinquante actions | 1.250 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quarante-cinq mille (45.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2002:

- Monsieur Gérard Decker, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marco Viglione, employé privé, demeurant à Dudelange;
- Monsieur Raymond Heinz, négociant, demeurant à Leudelange.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2002:

Monsieur Gert Nellinger, réviseur d'entreprises, établi à Luxembourg.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur Gérard Decker, préqualifié, administrateur-délégué de la Société, chargé de la gestion journalière avec pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature auprès des banques.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Decker, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 945, fol. 76, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1996.

R. Neuman.

(44228/226/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

ADELUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Dommeldange, 20, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 22.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 56, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Signatures.

(44240/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

ADELUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Dommeldange, 20, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 22.689.

Résolution des associés du 30 novembre 1996

1) Est confirmée gérante de la société ADELUX, S.à r.l., Luxembourg, pour une durée illimitée, Madame Marie-Louise Didier, demeurant à L-2128 Luxembourg, 53, rue Marie Adélaïde, avec les pouvoirs définis par les statuts. Toutefois, toutes les opérations bancaires requièrent la contre-signature d'un associé.

2) Les associés et les parts de la société ADELUX, S.à r.l., Luxembourg, se présentent au 30 novembre 1996 comme suit:

| | |
|---|---------|
| Madame Christian Staudt, Ettelbruck | 3 parts |
| Madame Marie-Louise Didier, Luxembourg | 3 parts |
| Monsieur François Adam, Luxembourg | 7 parts |
| Monsieur Michel Deflavion, Houdeng (Belgique) | 2 parts |

Luxembourg, le 30 novembre 1996.

Les associés

C. Staudt M.-L. Didier F. Adam M. Deflavion

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44241/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

ACTEON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.760.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Signature.

(44239/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

ACTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.562.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(44238/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

A.D.P., ACQUISITION DEVELOPMENT PARTICIPATIONS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.086.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures

(44242/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1996.

BEARTREE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.966.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 mars 1997* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (00401/696/15)

Le Conseil d'Administration.

CHAPITEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.764.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *14 mars 1997* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00203/534/16)

Le Conseil d'Administration.

FINOINVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.410.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *14 mars 1997* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00205/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ORIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.771.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *14 mars 1997* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00209/534/15)

Le Conseil d'Administration.

POLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.319.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 mars 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00211/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SOLUPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.671.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 13 mars 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00215/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EUCALYPTUS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 54.769.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00274/660/15)

Le Conseil d'Administration.

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.375.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 mars 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00377/009/17)

Le Conseil d'Administration

P.B.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.631.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 mars 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00378/009/17)

Le Conseil d'Administration.

PERFORMANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.886.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 6 mars 1997 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996. Affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00393/595/15)

Le Conseil d'Administration.

SIPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.925.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mars 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

I (00397/005/15)

Le Conseil d'Administration.

UNITED COMPANIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 10.971.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

FOrdre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00398/005/16)

Le Conseil d'Administration.

VONTOBEL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank and Business Centre, 6D, route de Trèves.

Invitation of the shareholders to attend the

GENERAL MEETINGof the VONTOBEL FUND, which will take place on *March 11th, 1997* at 11.00 a.m. at the registered office.*Agenda:*

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended December 31st, 1996.
3. Resolution of the distribution of dividends.
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Auditor.
7. Any other business.

Resolutions of the shareholder will be passed by a simple majority of those present and voting, and each share is entitled to one vote.

Each shareholder may authorize someone to represent him. Shareholders unable to attend the general meeting can get an authorization form at the registered office.

Luxembourg, February 18th, 1997.

For and on behalf of the Board of directors of the VONTOBEL FUND

Dr. Hans-Dieter Vontobel

Chairman of the Board of Directors

I (00315/000/23)

BERGMANN A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1361 Luxemburg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

H. R. Luxemburg B 40.808.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNGder Gesellschaft eingeladen, die am *27. Februar 1997* um 16.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:*Tagesordnung:*

1. Genehmigung des Jahresabschlusses 1995 sowie Zuteilung des Ergebnisses.
2. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars.
4. Verschiedenes.

*Der Verwaltungsrat**Unterschrift*

II (00266/000/16)

BARCLAYS DIVERSIFIED PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxemburg, 50, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxemburg B 31.681.

The

ANNUAL GENERAL MEETINGof Shareholders of BARCLAYS DIVERSIFIED PORTFOLIO, SICAV will be held at the registered office of the company in Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy, on *27 February 1997* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following*Agenda:*

1. To hear:
 - a) the management report of the directors,
 - b) the report of the auditor;
2. To approve the statement of net assets and the statement of changes in net assets for the year ended 31 October 1996;
3. To consider the payment of dividends in March 1997;
4. To discharge the directors with respect of the performance of their duties for the year ended 31 October 1996;
5. To elect the directors and the auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders;
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

II (00259/584/24)

The Board of Directors.

LUX-VIKING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.840.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 février 1997 à 14.30 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur;
2. Décision sur l'avenir de la société;
3. Divers.

II (00221/280/13)

(s.) *Le Liquidateur.*

BARCLAYS LIQUIDITY PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 52.077.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of BARCLAYS LIQUIDITY PORTFOLIO, SICAV will be held at the registered office of the company in Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy, on 27 February 1997 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following

Agenda:

1. To hear:
 - a) the management report of the directors,
 - b) the report of the auditor;
2. To approve the statement of net assets and the statement of changes in net assets for the year ended 31 October 1996;
3. To discharge the directors with respect of the performance of their duties for the year ended 31 October 1996;
4. To elect the directors and the auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders;
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

II (00261/584/23)

The Board of Directors.

FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.
R. C. Luxembourg B 27.223.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND, SICAV («the Company»), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, will be held at the registered office of the Company, Kansallis House, place de l'Etoile, Luxembourg, at 11.00 a.m. on February 27, 1997, specifically, but without limitation, for the following purposes:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors;
2. Presentation of the Report of the Auditor;
3. Approval of the balance sheet and income statement for the fiscal year ended October 31, 1996;
4. Discharge of the Board of Directors and the Auditor;
5. Election of six (6) Directors, specifically the re-election of Messrs Edward C. Johnson 3rd, Barry R. J. Bateman, Charles T. M. Collis, Charles A. Fraser, Jean Hamilius and Helmert Frans van den Hoven, being all of the present Directors;
6. Election of the Auditor, specifically the election of COOPERS & LYBRAND, Luxembourg;
7. Any other business that may properly come before the Meeting.

Approval of items 1 through 7 of the agenda will require the affirmative vote of a majority of the shares present or represented at the Meeting with no minimum number of shares present or represented in order for a quorum to be present.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any Meeting by proxy.

Dated: January 27, 1997.

II (00260/584/29)

By order of the Board of Directors.

CL EARTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.241.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 février 1997 à 11.00 heures dans les bureaux du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 octobre 1996 et affectation du résultat.
3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Ratification de la nomination d'un administrateur.
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la société, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée. Les procurations sont à adresser au siège social avant le 24 février 1997.

II (00172/755/21)

Le Conseil d'Administration.

MULTIPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.460.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 février 1997 à 14.30 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré la perte reportée;
- Ratification de la nomination de la société LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC. par le Conseil d'Administration du 14 mars 1996.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00220/009/20)

Le Conseil d'Administration.

GESTSUINE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.507.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 février 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 30 juin 1994, 1995 et 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination statutaire,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00267/009/19)

Le Conseil d'Administration.